

Séance du 05 SEPTEMBRE 2019

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Le cinq septembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M CLAVÉ Jacques, Maire.

05-09-2019-06

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, PALIS et POLHER ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, et LETARGUA.

Date de convocation le 28/08/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12
Présents : 11
Procuration : 1
Votants : 12

Procuration : M. SALEFRANQUE Pascal donne pouvoir à Mme LOQUET Patricia.

Secrétaire de séance élue : Mme ETCHART Véronique

OBJET : SOUMISSION DES PARCELLES BOISEES DE LA COMMUNE AU REGIME FORESTIER

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, dans le cadre de l'amélioration du patrimoine forestier de la commune, de faire relever du Régime Forestier des parcelles communales boisées sises ci-dessous.

Parcelles	Adresse	Commune	Surface en ha				
333AB0047	BETOUIGT	LENDRESSE	7,9315	333AD0254	CERISEY	LENDRESSE COTE LAGOR	2,3419
333AB0063	BETOUIGT	LENDRESSE	0,0145	333AD0255	LESTELLE LE GRAND	LENDRESSE COTE LAGOR	0,1430
333AB0159	BETOUIGT	LENDRESSE	5,6425	030AD0265	PARTAGE	ARANCE LENDRESSE COTE	0,0755
333ac0090	L AIGUILLO LE BOURG DE	LENDRESSE	3,4915	333AD0274	CERISEY	LAGOR LENDRESSE COTE	0,0313
333AC0122	LENDRESSE LE BOURG DE	LENDRESSE	8,7280	333AD0275	CERISEY	LAGOR LENDRESSE COTE	1,7467
333AC0123	LENDRESSE	LENDRESSE	0,0185	333AD278	CERISEY	LAGOR	0,1862
333AD0024	LESTELLE	LENDRESSE	2,3275	030AD0284	LIOUS	ARANCE	0,2550
333AD0028	MENAUTON	LENDRESSE	0,9705	030AD0293	LIOUS	ARANCE	0,0545
333AD0102	CERISEY	LENDRESSE	0,6735	030AD0294	LIOUS LOUS	ARANCE	0,0030
030AD0162	LIOUS	ARANCE	0,0245	BE0013	MOUTCHS	MONT	0,6177
030AD175	LIOUS	ARANCE	0,0335	BE0014	LE CAZABEN	MONT	0,4739
030AD0177	LIOUS	ARANCE	0,0215	BE0015	LE CAZABEN LANDE DU	MONT	0,2193
030AD0182	LIOUS	ARANCE	0,0040	BE0066	MILIEU LE	MONT	0,7062
030AD0186	LIOUS	ARANCE	1,1665	BE0073	COMMUNAL LE	MONT	1,1465
030AD0190	LIOUS	ARANCE	0,7440	BE0077	COMMUNAL LE	MONT	0,8907
030AD0191	LIOUS	ARANCE	0,0850	BE0079	COMMUNAL	MONT	0,5848
030AD0192	LIOUS	ARANCE LENDRESSE COTE	0,3575	BE0146	PROCHE LE PONT ARTHEZ	MONT	0,0507
333AD0238	CERISEY	LAGOR LENDRESSE COTE	0,1370	BE0164	PONT ARTHEZ	MONT	0,1901
333AD0249	LESTELLE	LAGOR LENDRESSE COTE	3,8980	BE0165	LE CAZABEN	MONT	0,1171
333AD0250	LESTELLE	LAGOR	0,0560				

BE0170	LE CAZABEN	MONT	2,9517
BE155	LE CAZABEN	MONT	1,3375
BE 169	LE CAZABEN	MONT	2,7289
BE0171	LE CAZABEN	MONT	0,1197
BE0194	LE COMMUNAL	MONT	1,2483
BH102	CHÂTEAU	MONT	13,7832
BH103	CHÂTEAU	MONT	1,0132
BK0149	LE MOULIN	MONT PRES RUE HENX	0,0919

248AC0065	LA CAMPAGNE DE GOUZE	GOUZE	0,0854
248CB0001	LE GAVE LA SALIGUE	GOUZE	0,0130
248CE0001	DE GOUZE LE CHÂTEAU	GOUZE	11,4715
248CE0062	DE LESPARD	GOUZE	0,0360
Total			81,0399

La liste exhaustive des parcelles sera validée après la visite de reconnaissance des agents de l'office national des forêts.

Ainsi, ces parcelles pourront être intégrées au patrimoine forestier communal et bénéficier de :

- l'appui technique, de la régie et de la surveillance de l'Office National des Forêts,
- d'une gestion durable dans le cadre d'un plan de gestion sur 15 ou 20 ans,
- de subventions pour les travaux d'entretien et d'équipement de la forêt,

Oui l'exposé du Maire, et après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE et DEMANDE l'application du régime forestier sur les terrains cadastrés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/09/2019